
**Sécurité énergétique
en Méditerranée occidentale :
nouveaux facteurs, nouvelles politiques.
Un regard espagnol**

Aurèlia Mañé-Estrada

Octobre 2008



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne à Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au coeur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 978-2-86592-382-3
© Tous droits réservés, Ifri, 2008

IFRI
27 RUE DE LA PROCESSION
75740 PARIS CEDEX 15
TÉL. : 33 (0)1 40 61 60 00 - FAX: 33 (0)1 40 61 60 60
Email : ifri@ifri.org

IFRI-BRUXELLES
RUE MARIE-THÉRÈSE, 21
1000 - BRUXELLES, BELGIQUE
TÉL. : 00 + (32) 2 238 51 10
Email : info.bruxelles@ifri.org

SITE INTERNET : www.ifri.org

Gouvernance européenne et géopolitique de l'énergie

Le programme « Gouvernance européenne et géopolitique de l'énergie » de l'Ifri veut contribuer à l'émergence d'une vision cohérente pour une politique énergétique et climatique durable au travers de séminaires, débats et publications. Le programme produit de nombreux textes *policy oriented* abordant aussi bien les questions économiques que stratégiques et politiques.

Titres récemment parus

Dans la collection « Notes de l'Ifri » (support numérique)

Jan Horst Keppler, Sophie Méritet, Kristina Notz, « Les relations franco-allemandes dans le secteur de l'énergie », Note de l'Ifri, Septembre 2008.

Michel Cruciani, Jan H. Keppler, Cécile Kérébel, « Le "paquet énergie et climat" du 23 janvier 2008 : un tournant pour l'Europe de l'énergie », Note de l'Ifri, Mai 2008.

Cécile Kérébel, « Le débat sur les propositions législatives de la Commission européenne concernant l'énergie », Note de l'Ifri, Mai 2008.

Pierre Bacher, « Les filières nucléaires », Note de l'Ifri, Avril 2008.

Dans la collection « Les Études » (support imprimé)

Susanne Nies. *Gaz et pétrole vers l'Europe*. Paris, La Documentation française, 2008. 218 pages.

Jacques Lesourne (dir.). *The External Energy Policy of the European Union*. Paris, La Documentation française, 2008. 135 pages.

Jacques Lesourne (dir.). *L'énergie nucléaire et les opinions publiques européennes*. Paris, La Documentation française, 2007. 141 pages

Jacques Lesourne et Jan Horst Keppler (dir.). *Abatement of CO₂ Emissions in the European Union*. Paris, La Documentation française. 156 pages

L'édito du programme énergie est également accessible *via* la page Énergie du site www.ifri.org.

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
LES RELATIONS ENERGETIQUES EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE ..	7
Les échanges actuels en Méditerranée occidentale	7
Les pays de l'EUR4 sont-ils dépendants des « producteurs » méditerranéens ?	12
Quelles sont les relations entre entreprises dans la zone Euromed ?	17
<i>Alliances au niveau de la propriété du produit exporté</i>	<i>17</i>
<i>Alliances dans le secteur du transport du gaz.....</i>	<i>18</i>
Vers un secteur énergétique intégré ?	20
QUELLE POLITIQUE DE SECURITE ENERGETIQUE POUR LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE ?	26
<i>Gouvernements des pays producteurs.....</i>	<i>28</i>
<i>Les gouvernements des pays consommateurs.....</i>	<i>30</i>
<i>Entreprises.....</i>	<i>30</i>
LE PROJET ACTUEL D'UNION POUR LA MEDITERRANEE REPOUND-IL A L'UN DE CES OBJECTIFS ?	33
BIBLIOGRAPHIE.....	37

Introduction

Depuis qu'au lendemain de la guerre arabo-israélienne d'octobre 1973, les pays regroupés dans l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) déclarèrent qu'ils utiliseraient le pétrole comme arme politique, l'idée s'est largement répandue que le « monde énergétique » est divisé en deux catégories d'acteurs – *pays producteurs* et *pays consommateurs*¹ – qui entretiennent des relations de dépendance et, dans bien des cas, conflictuelles. Selon cette idée, les intérêts de ces deux catégories de pays sont antagoniques.

Dans cette vision dominante des relations énergétiques – que nous appellerons « paradigme énergétique dichotomique » (PED) –, la question de la sécurité énergétique est abordée à partir de l'idée que le problème trouve son origine dans la dépendance de ceux que l'on appelle les *pays consommateurs* vis-à-vis de l'offre de ceux que l'on appelle les *pays producteurs*. C'est pourquoi les politiques de sécurité énergétique sont généralement des politiques d'action sur l'offre (*supply side*).

Dans l'Union européenne (UE) également, et encore tout récemment, le diagnostic des questions de sécurité est établi en fonction de « l'exposition croissante de l'Union européenne aux risques pesant sur la sécurité de l'approvisionnement » (CIEP 2004, p. 81). Dans son Livre vert², la Commission européenne explique cette exposition croissante par quatre raisons : la part importante des hydrocarbures dans la consommation d'énergie primaire de l'UE ; la forte dépendance européenne vis-à-vis des importations de cette énergie fossile ; la concentration de ces achats dans un petit nombre de pays (surtout s'agissant du gaz naturel) ; enfin, les prévisions qui indiquent que cette consommation et cette dépendance ne feront que s'accroître dans les décennies à venir.

Aurèlia Mañé-Estrada est professeur et membre du Groupe d'analyse de la théorie économique (GATE), Université de Barcelone.

La rédaction de ce texte a été possible grâce à l'aide du ministère espagnol de l'Éducation et de la Culture (projet SEJ2005-08867-C03-03).

¹ Dans les pages qui suivent, nous emploierons ces termes car ce sont ceux qui sont communément admis. Cependant, il nous semble que leur sens réel n'est pas correctement exprimé. Nous considérons en effet qu'il conviendrait de parler de « pays dont les territoires sont riches en hydrocarbures » plutôt que de pays producteur et de « pays de consommateurs » plutôt que de pays consommateur.

² EU (2000).

À côté de ce premier modèle, en existe un *deuxième* : la politique de l'Union européenne en matière de sécurité énergétique est *ancrée dans l'approche marché et institutions* (CIEP 2004, p. 88). Cette approche clairement économiste et d'inspiration néolibérale promeut la création d'un marché énergétique en tant que mécanisme d'autorégulation de la sécurité énergétique. Par conséquent, le principal défi de la politique énergétique consiste tout d'abord à mettre en place ce marché énergétique, puis à le tenir isolé de l'action des États producteurs et des gouvernements des pays consommateurs, et ce, afin d'éliminer l'incertitude à laquelle sont confrontées les entreprises énergétiques privées. La « Charte de l'énergie³ » offre un bon exemple de cette politique de l'UE.

Au niveau méditerranéen, cette approche « marché » de la politique de sécurité énergétique apparaît avec le processus de Barcelone. En 1995, la déclaration de Barcelone attribue au secteur énergétique un « rôle structurant [...] dans le partenariat économique euro-méditerranéen », ce qui revient à en faire un élément clé du développement du Maghreb. Par ailleurs, la déclaration de Barcelone se propose de « renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques [...] et de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions⁴ ».

Plus de 10 ans après, les effets de cette politique ont été les suivants :

- l'ouverture progressive des économies des pays du sud de la Méditerranée et donc l'ouverture des secteurs énergétiques de ces pays⁵. Il s'en est suivi un accroissement important des investissements dans le secteur énergétique, devenu attractif tant en termes de production que de rentabilité financière⁶ ;

3 L'expression « processus de la Charte de l'énergie » se rapporte à toutes les obligations et activités mentionnées dans la Charte européenne de l'énergie de 1991, dans le traité sur la Charte de l'énergie de 1994 (modifié par l'amendement des dispositions commerciales de 1998) et dans le protocole de la Charte de l'énergie sur l'efficacité et les aspects environnementaux connexes de 1994.

4 Cité dans OME (2006).

5 Cette ouverture n'est pas attribuable uniquement à la mise en place de la zone de libre-échange. En Algérie, elle s'était déjà amorcée au début des années 1990, puis s'est consolidée en 1994 avec la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI). En revanche, elle est très récente en Égypte et est en cours d'élaboration en Libye.

6 Malgré cet accroissement, les Européens ne sont pas les investisseurs majoritaires dans la région. En 2005, 21 % des investissements étaient d'origine européenne et 25 % provenaient des États-Unis. Ces dernières années, les pays du Golfe sont devenus les premiers investisseurs, avec une forte présence dans les services bancaires, financiers et commerciaux. Voir Henry et Saint-Laurent (2007).

- l'implication active de la Banque européenne d'investissement dans le financement des grandes infrastructures énergétiques⁷ ;
- le fait que, dans le cadre des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E ou Trans-European Energy Networks [TEN-E]), la direction générale de l'Énergie et des Transports (DG TREN) définisse comme prioritaires plusieurs projets d'infrastructures gazières et électriques reliant les gisements du sud de la Méditerranée à l'industrie énergétique du nord ;
- l'émergence, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, de structures institutionnelles qui regroupent les intérêts des acteurs énergétiques de la région méditerranéenne. Les deux plus importantes sont l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME), qui rassemble les compagnies énergétiques du sud et du nord de la Méditerranée, et le Forum euro-méditerranéen de l'énergie, qui réunit acteurs gouvernementaux et acteurs entrepreneuriaux du secteur.

Si ces quatre éléments ont renforcé les relations énergétiques dans la région euro-méditerranéenne, en particulier entre l'Algérie, l'Espagne et l'Italie, ils ont également eu d'autres effets : une augmentation de la part du gaz provenant d'Égypte dans le bilan énergétique espagnol ; une ouverture timide, mais significative, concernant l'exploitation des gisements libyens ; et, semble-t-il, une articulation croissante au sein du secteur énergétique ibérique (Espagne et Portugal). Jusqu'à présent, le rôle énergétique de la France dans la région ne s'est pas dessiné aussi clairement que celui de l'Espagne et de l'Italie, en raison probablement de sa double orientation, atlantique et méditerranéenne.

Mais le simple énoncé des politiques mises en place dans l'optique du deuxième modèle montre que l'on peut recourir pour la description du réel à un troisième modèle : celui de l'imbrication des acteurs privés – et publics – dans des réseaux de participations et d'alliances, une situation qui ne se décrit ni comme une opposition producteurs/consommateurs, ni comme un marché de concurrence entre de multiples acteurs indépendants.

7 Depuis 1995, par exemple, la BEI a investi 496,9 millions d'euros dans la construction du gazoduc GR2, parmi d'autres projets énergétiques en Algérie, 977,87 millions d'euros en Égypte, notamment pour le projet gazier de Damietta et 185 millions d'euros dans le tronçon du gazoduc vers l'Espagne *via* la Tunisie (« Le financement de projets énergétiques est l'une des priorités de la stratégie de prêt de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE », Plan d'activité de la Banque [PAB] 2007-2009).

Devant ce constat, nous nous proposons d'analyser la situation énergétique en Méditerranée à partir de l'évolution des relations énergétiques entre l'Algérie – le pays de la région dont le secteur énergétique est le plus ouvert, qui est le mieux doté en infrastructures gazières et qui attire le plus d'investisseurs étrangers – et les pays européens de la Méditerranée occidentale. Dans les pages qui suivent, la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont regroupés sous l'acronyme « EUR4⁸ ».

8 Dans ces quatre pays européens que nous considérons, du point de vue énergétique, comme faisant partie de l'Europe méditerranéenne occidentale, nous incluons le Portugal en raison de son intégration croissante au marché énergétique de la péninsule ibérique.

Les relations énergétiques en Méditerranée occidentale

Les échanges actuels en Méditerranée occidentale

Un premier aperçu des échanges énergétiques en Méditerranée occidentale révèle que sont présents dans la région certains des premiers exportateurs d'hydrocarbures (*pays producteurs*) et certains des premiers importateurs (*pays consommateurs*).

En effet, font partie de cette région l'Algérie et la Libye, deux pays appartenant au cartel de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et qui occupent respectivement les 14^e et 15^e rangs pour ce qui est de la production de pétrole (environ 4,5 % des exportations mondiales chacun). En ce qui concerne le gaz, l'Algérie, qui possède d'importantes réserves, améliore sa position et se place au quatrième rang parmi les producteurs mondiaux, avec une part de 10 % des exportations mondiales.

De l'autre côté, nous trouvons certains des premiers importateurs mondiaux. La France, l'Italie et l'Espagne importent à elles trois environ 10 % du pétrole mondial, 14 % du gaz naturel et 10 % du gaz naturel liquéfié (GNL). Il convient de souligner le poids de l'Italie comme importateur de gaz naturel (7,9 % du total mondial) et celui de l'Espagne comme acheteur de GNL (5,8 % du total mondial)⁹.

La présence simultanée de ces deux types d'acteurs, exportateurs et importateurs, dans une même région donne lieu à des relations commerciales spécifiques, comme le montre le tableau 1.

9 Source : Eni, *7th World Oil and Gas Review*, Rome, 2007.

Tableau 1. Part des pays méditerranéens dans les importations d'hydrocarbures de l'EUR4 (en %)

	2002	2003	2004	2005	2006
France					
– Gaz	24,18	21,94	12,09	17,44	
– Pétrole	7,99	12,51	13,55	12,57	10,24
Italie					
– Gaz	40,74	39,11	38,51	43,50	45,41
– Pétrole	29,59	31,10	32,30	31,20	33,27
Portugal					
– Gaz	85,32	74,55	60,65	62,38	
– Pétrole	6,04	19,79	24,83	30,77	46,77
Espagne					
– Gaz	58,26	58,49	51,63	43,90	
– Pétrole	17,67	18,72	20,01	17,53	16,83

Sources : Eni, *7th World Oil and Gas Review*, Rome, 2007 ; UN Comtrade, *Commodity Trade Statistics Database*, United Nations Statistics Division, New York.

Ce tableau montre la part du pétrole et du gaz du nord de l'Afrique¹⁰ dans les importations énergétiques des pays de l'EUR4. À première vue, on observe que les importations de gaz sont plus importantes en pourcentage que celles de pétrole et qu'à l'exception de l'Italie, la part relative du gaz a légèrement diminué ces dernières années. En Espagne et au Portugal, cette diminution s'explique par la volonté de corriger l'excessive concentration des approvisionnements en gaz provenant d'Algérie, qui s'est traduite par la mise œuvre de politiques de diversification géographique des sources d'approvisionnement et de recomposition du bouquet énergétique¹¹, avec une part croissante des énergies renouvelables. Cependant, et bien que le débat reste ouvert¹², tous les analystes s'accordent à dire que l'importance du gaz dans la consommation européenne d'énergie est appelée à croître. Pour preuve, les prévisions de la DG TREN qui, dans son scénario de référence, prévoit que la demande européenne de gaz augmentera de 24 % entre 2005 et 2030.

Il y a trois raisons à cela :

- La possibilité objective de créer un *ensemble gazier européen* incluant des acteurs extérieurs à l'espace paneuropéen et relativement autonome, du fait qu'il existe un avantage comparatif en termes de coût. En effet, contrairement au pétrole, le coût de transport et les difficultés de stockage du gaz font que

10 Ces données correspondent à la somme des exportations en provenance d'Algérie, de Libye et d'Égypte.

11 Dans le cas de l'Espagne, par exemple, la totalité du gaz importé dans le pays en 1983 provenait d'Algérie et de Libye et était acheminé par méthanier. À l'heure actuelle, le gaz est acheminé par conduite et par bateau et provient de neuf origines différentes, certaines aussi éloignées que l'Australie.

12 À ce sujet, voir OME (2007).

la proximité géographique est aujourd'hui devenue un facteur clé¹³. Ainsi, la proximité de l'Union européenne avec les principaux territoires riches en réserves de gaz (Eurasie, Norvège et Afrique du Nord) rend l'option gaz très attractive pour les demandeurs européens.

▪ *La définition de la politique énergétique* de l'UE, fondée sur trois piliers – sécurité des approvisionnements, environnement et compétitivité¹⁴ – qui fait du gaz une forme d'énergie très attractive car :

▪ le gaz est considéré comme l'énergie fossile la plus propre, même si sa combustion émet du gaz carbonique ;

▪ les infrastructures gazières assurant l'approvisionnement et le choix opéré en faveur des usines de cogénération électrique en font, en termes relatifs, une option bon marché et compétitive, du moins le temps d'amortir les investissements réalisés ces dernières années ;

▪ le tissu dense d'alliances d'entreprises¹⁵ et les contrats de fourniture actuels favorisent à long terme la continuité physique et la stabilité des prix de fourniture.

▪ *L'état actuel des infrastructures gazières.* Le choix clair de l'UE, et en particulier de pays de l'EUR4, en faveur du gaz a conduit à la création d'un système électrique et gazier, qui a favorisé :

▪ le développement d'un conglomérat d'entreprises gazières et électriques qui pèse

13 Il s'ensuit que le marché spot du gaz est très peu développé et compte pour très peu dans le total des achats de gaz. D'après les estimations de certains experts, notamment René Snijder (2007), la possibilité d'un marché mondial du GNL est encore lointaine, faute d'une capacité de liquéfaction suffisante et parce qu'un tel marché apparaît comme une option peu réaliste pour compenser la baisse de production et l'augmentation actuelle de la demande. C'est pourquoi cet analyste estime que la solution à moyen terme passe par des gazoducs plus nombreux et plus importants.

14 Ces trois piliers étaient déjà mentionnés dans le Livre blanc publié en 1996 par la Commission européenne, *Une Politique énergétique pour l'Union européenne*, COM (95) 682, 13 décembre 1995. En 2006, la Commission européenne les définit très clairement dans son Livre vert, *Une Stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable*, COM (2006) 105, 8 mars 2006. Reste à voir s'ils feront l'objet d'une action également soutenue dans la mise en œuvre de la politique énergétique de l'UE.

15 Voir les tableaux 4 et 5.

d'un poids important sur la structure du pouvoir entrepreneurial en Europe ;

- une connexion croissante entre les acteurs des territoires riches en hydrocarbures et ceux des territoires demandeurs et consommateurs.

Ces facteurs sont communs à l'ensemble des pays de l'UE et interviennent de façon fragmentaire et régionale. Dans un contexte de proximité de certains territoires européens avec certains des principaux fournisseurs, l'absence, jusqu'il y a très peu de temps¹⁶, de volonté politique pour élaborer une politique énergétique commune a entraîné :

- une nette prédominance des politiques énergétiques nationales, dans lesquelles les relations bilatérales avec les fournisseurs¹⁷ prévalent sur les relations européennes ;
- la création dans la région d'alliances d'entreprises, favorisée à la fois par la proximité et les politiques nationales ;
- l'apparition d'initiatives énergétiques régionales qui, bien que timides, ont conduit à la création de blocs d'intérêt au niveau local. Ainsi, en reconnaissant au secteur de l'énergie un « rôle structurant » dans le partenariat euro-méditerranéen, la déclaration de Barcelone a favorisé une plus grande imbrication économique et institutionnelle des relations régionales dans ce domaine ;
- une insuffisance des infrastructures de connexion à l'intérieur de l'UE, qui renforce la composante nationale ou régionale des politiques énergétiques étant donné que « le manque d'interconnexions bidirectionnelles oblige chaque pays à aborder individuellement sa propre sécurité d'approvisionnement » (OME 2007, p. 19).

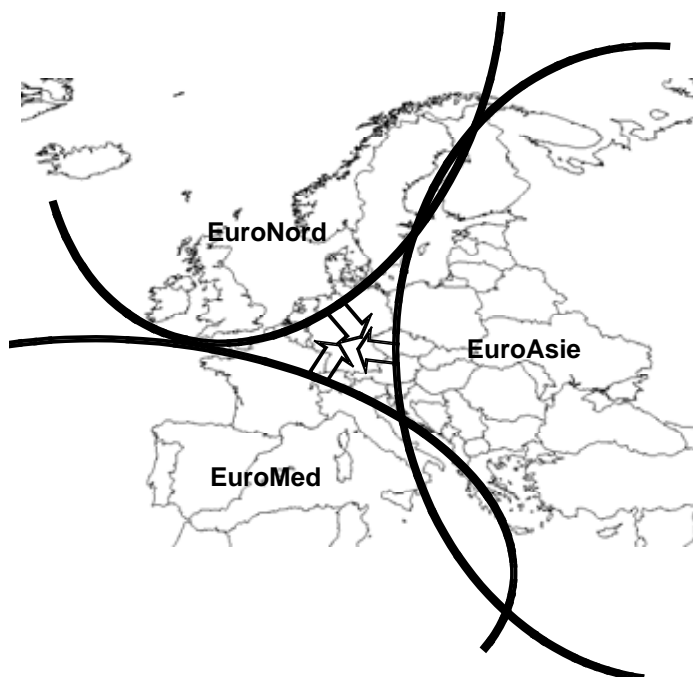
Compte tenu de ces quatre éléments, l'espace gazier paneuropéen est divisé en trois blocs sous-régionaux : un espace géo-énergétique euro-méditerranéen (EUR4 avec l'Algérie, la Libye

¹⁶C'est dans ce Livre vert qu'il est question pour la première fois d'une politique européenne de l'énergie.

¹⁷ Parmi ces initiatives bilatérales, citons les gazoducs Galsi (Italie-Algérie) et Medgaz (Espagne-Algérie) en Méditerranée, le projet de fusion entre Gaz de France et Gazprom proposé par Nicolas Sarkozy, les accords actuels entre l'Allemagne et la Russie pour le Gazoduc nord-européen (GNE), l'accord d'Eni avec Gazprom.

et l'Égypte), un espace géo-énergétique euro-asiatique (Europe centrale et orientale, Turquie et territoires anciennement soviétiques, Russie comprise) et un espace géo-énergétique euro-nordique (Royaume-Uni et Europe du Nord).

Carte 1. Les trois espaces gaziers européens



Source : carte élaborée par l'auteur.

À l'heure actuelle, les intersections entre ces trois espaces ne se dessinent pas clairement, leur ampleur dépendant des politiques énergétiques qui seront mises en œuvre. Un des blocs figurant sur la carte englobe les pays de l'EUR4 et certains pays d'Afrique du Nord : l'Algérie, de façon claire, et probablement aussi la Libye et l'Égypte. Au sein de l'EUR4, la France appartient aux trois espaces et l'Italie à l'EuroMed et l'EuroAsie.

En résumé, lorsque l'on parle de relations énergétiques en Méditerranée occidentale, c'est d'un microcosme énergétique qu'il est question, un microcosme dans lequel se développent des relations entre les principaux importateurs et exportateurs d'énergie du monde. La part croissante du gaz dans la consommation énergétique, conjuguée à l'absence de politiques énergétiques communes, favorise l'évolution de ce microcosme vers un espace gazier régional autonome¹⁸. Un des signes de cette sous-régionalisation est

18 En ce qui concerne le pétrole, il est plus difficile d'affirmer l'existence d'un tel espace régional puisqu'il existe aujourd'hui ce qu'il est convenu d'appeler le *great pool*, à savoir un marché du pétrole techniquement unifié. Par ailleurs, la transnationalisation croissante des entreprises énergétiques accentue la disparition des marchés régionaux. De plus, il est difficile de déterminer la composante

l'émergence de forums institutionnels spécifiques, tels que l'association des principales compagnies énergétiques euro-méditerranéennes (l'OME) et le Forum euro-méditerranéen de l'énergie.

Les pays de l'EUR4 sont-ils dépendants des « producteurs » méditerranéens ?

Les analyses fondées sur le PED – le paradigme énergétique dichotomique – qui ont traditionnellement prévalu amènent à penser que les pays importateurs-consommateurs sont dépendants des pays exportateurs. Dans l'espace Euromed, ce sentiment de vulnérabilité s'est accru en 2007 à la suite du changement d'attitude de l'Algérie quant à son *ouverture pétrolière*. Les épisodes de ces derniers mois ont été, tout d'abord, la modification d'une loi sur les hydrocarbures adoptée quelques mois auparavant¹⁹, puis les menaces verbales portant sur la possible création d'un cartel du gaz²⁰ – équivalent de l'OPEP – et, enfin, les derniers rebondissements du litige opposant la compagnie algérienne Sonatrach aux entreprises espagnoles Repsol YPF et Gas Natural²¹, et qui ont éveillé les craintes, notamment dans les médias, d'un retour au nationalisme énergétique. Cette affirmation doit être mise à l'épreuve des faits (voir le tableau 2 qui présente les exportations algériennes par destination).

régionale de ces relations, même si elle peut exister. En Espagne, par exemple, si l'on consulte les annuaires de plusieurs compagnies on peut en conclure que la réexportation représente à peine 10 %, dans le cas de Repsol YPF, et 50 % dans celui de CEPSA, sans qu'apparaisse clairement la destination de ces ventes. S'agissant de la France, en revanche, la base de données Comtrade indique que 98 % du poste pétrole brut, produits pétroliers et huiles sont exportés vers la Belgique, ce qui laisse entrevoir un commerce intra-Total.

19 La politique énergétique de l'Algérie s'est appuyée sur une législation « nationaliste » jusqu'en 1986, puis sur une législation plus ouverte, qui a favorisé un nouveau genre d'alliances d'entreprises, avec une forte participation de compagnies transnationales étrangères. La loi 05-07 du 28 avril 2005 semblait faite pour promouvoir ce genre d'alliances et réduire sensiblement la présence de la compagnie nationale Sonatrach dans les gisements algériens. Toutefois, à l'été 2006, une nouvelle modification apportée à la loi par l'ordonnance du 29 juillet a fait craindre un retour en arrière de la politique d'ouverture internationale de l'Algérie.

20 À ce sujet, voir Sánchez Andrés (2007a, b). À signaler également les arguments en faveur et contre présentés par Isbell (2007).

21 Ce projet gazier intégré, réalisé conjointement par Repsol YPF (48 %), Gas Natural (32 %) et Sonatrach (20 %), a pris beaucoup plus de retard que prévu. Comme le rapporte le quotidien *Expansión*, Antoni Brufau a annoncé en avril dernier un retard de 18 mois dans la réalisation du projet, en raison d'un dépassement des coûts prévus d'environ 1,6 milliard d'euros. Face à cette situation, les entreprises concernées posent la question de la viabilité du projet dans les conditions actuelles de prix du gaz. À l'heure actuelle, Sonatrach a annoncé qu'elle mènerait seule le projet.

Tableau 2. Exportations algériennes en 2006 (en %^a)

	Pétrole	Gaz naturel	GNL	GPL ^b	Total
Production algérienne	947,2 milliers de barils/jour	37,8 milliards de m ³	23,9 milliards de m ³	7 millions de tonnes	
Amérique du Nord ^c	30,67		0,80	2,08	33,55
Amérique latine	2,46			0,16	2,62
Europe de l'Est ^d	0,06	0,14			0,20
Europe occidentale, dont :	17,45	14,00	15,80	5,76	53,01
– France	4,10		7,00		
– Italie	4,09	9,38	1,40		
– Espagne	4,13	3,50	2,80		
– Portugal		0,84			
Autres pays méditerranéens		0,14		5,04	
Asie/Pacifique	1,26		0,20		1,46
Autres	5,12		3,20		8,32
Part de l'EUR4 par produit	21,62	98,02	56,00	63,00	
Part totale de l'EUR4 ^e					42,42

a. Pondérées par la part de chaque hydrocarbure dans les exportations algériennes.

b. Gaz de pétrole liquéfié.

c. Canada : 9% ; États-Unis : 21,67%.

d. Gaz naturel (Slovénie).

e. La part de l'EUR4 est obtenue en pondérant les pourcentages de chaque hydrocarbure par la part de cet hydrocarbure dans les exportations algériennes.

Sources : OPEC, Table 51 ; Sonatrach, *Commercialisation Gaz 2007* et *Rapport annuel 2006*, Alger.

Le tableau 2 se prête à deux lectures. D'un côté, il apparaît que les pays de l'EUR4 dépendent fortement des exportations algériennes, puisqu'ils absorbent 42,42 % du total des exportations d'un des premiers producteurs mondiaux. Néanmoins, l'observation inverse peut également être faite : ces pays achètent 42,2 % de tous les produits vendus par l'Algérie, part qui s'élève à quasiment 100 % dans le cas du gaz naturel. Par conséquent, l'Algérie pourrait difficilement survivre si elle devait perdre ces acheteurs, et ce, d'autant que, en termes macroéconomiques et politiques, elle correspond au profil type du pays vivant de la rente pétrolière²². Sa

22 Précédemment (Mañe et Cámara 2005), nous avons défini comme économies de rente pétrolière les économies des territoires dans lesquels la gestion du secteur des hydrocarbures a pour objectif –politique– d'obtenir du sous-sol le maximum de rente possible pour les ressortissants nationaux. Autrement dit, il s'agit d'économies dans

stabilité économique et politique est donc positivement et directement liée au volume des revenus tirés des ventes d'hydrocarbures sur le marché international.

Cependant, si dépendance il y a, cette dépendance est réciproque. De fait, ces données vont plus loin et nous permettent de dire que l'insécurité de la demande semble plus grande que le risque de choc du côté de l'offre²³ (sauf en cas d'effondrement politique de l'exportateur).

Sans aller jusque-là, certains auteurs parlent d'interdépendance entre pays consommateurs et pays producteurs. L'OME (2007, p. 6), par exemple, affirme : « si développer la demande requiert des garanties quant à l'offre, développer l'offre requiert des garanties quant à la demande. »

Cette idée d'interdépendance prend encore plus de force si l'analyse tient compte du segment intermédiaire du transport et du stockage du gaz. Ces dernières années, en effet, les infrastructures gazières ont connu une transformation radicale dans les pays de l'EUR4, notamment en Espagne et en Italie.

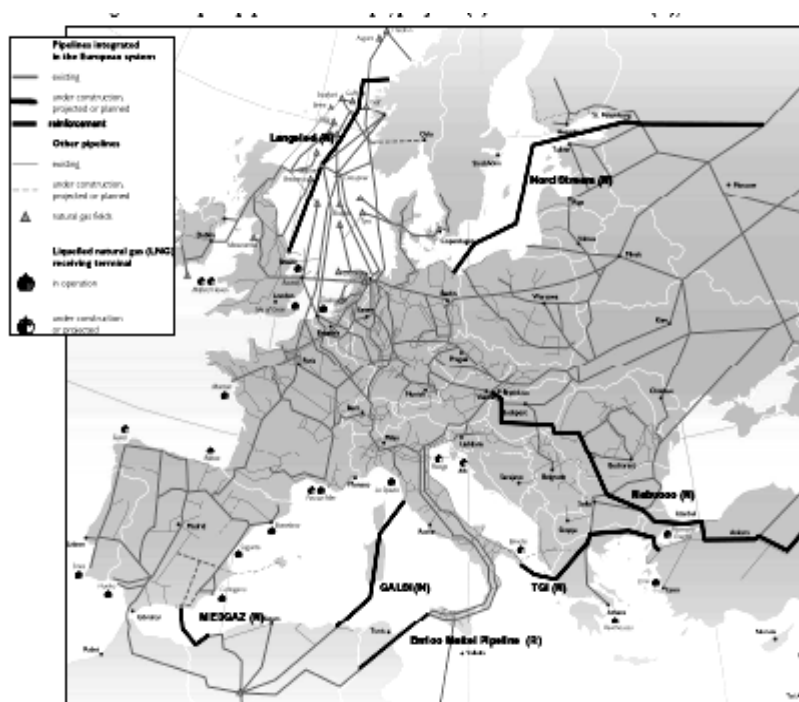
Il y a quelques années à peine, la plupart des terminaux de GNL et des gazoducs qui figurent sur la carte 2 n'existaient pas. En Espagne, parmi les usines de regazéification signalées, seules existaient celles de Barcelone (1969), de Huelva (1988) et de Carthagène (1989). C'est en 1995 que se produit le premier grand changement avec la mise en service du gazoduc Duran Farell (ex-gazoduc Maghreb-Europe ou GME). Ces dernières années, les installations des usines existantes ont été agrandies et de nouvelles usines construites à Bilbao, Murgados (La Corogne) et Sagonte – cette dernière est entrée en service en 2006. Depuis 2000, l'Espagne a donc doublé sa capacité de regazéification, de stockage et de transport, les installations étant encore appelées à se développer avec l'entrée en service du gazoduc Medgaz et l'implantation de deux nouvelles usines aux îles Canaries.

lesquelles on observe, dans sa totalité, la séquence d'événements suivante : premièrement, l'économie repose fondamentalement sur les exportations de pétrole brut ou de ressources naturelles non élaborées ; deuxièmement, le pouvoir politique voit dans les revenus tirés de ces exportations le principal instrument d'intervention publique, ce qui se traduit par des politiques de dépenses visant essentiellement à légitimer le système en place ; troisièmement, cette dynamique favorise la mise en place ou la consolidation d'une économie non productive, caractérisée par le poids important du secteur des hydrocarbures, lequel finance un secteur services également important et soutenu par des biens de consommation importés ou par des « pétrocapitaux ». Enfin, la conséquence, et non la cause, de cet état de fait est que les principaux agrégats macroéconomiques évoluent en fonction des cours du pétrole sur le marché international.

²³ Dans son analyse de la situation, l'OME ne va pas jusque-là mais affirme cependant que la position des pays exportateurs s'est affaiblie ces dernières années en raison des politiques de libéralisation appliquées en aval dans les pays consommateurs (OME 2007, p. 4).

En Italie, où seule une usine de regazéification est actuellement en service (Panigaglia, dans le nord), trois autres terminaux seront bientôt opérationnels (Brindisi, Livourne et Rovigo) et huit autres projets de construction ou d'agrandissement sont programmés. Par ailleurs, au gazoduc existant Enrico Mattei (1983 et 1994, ex-Transmed) viendra s'ajouter le Galsi en 2011. En France, les projets sont plus modestes, mais deux nouvelles usines de regazéification pourraient s'ajouter aux deux terminaux existants (Fos-sur-Mer et Montoir-de-Bretagne). Pour l'instant, le Portugal est le seul pays qui ne prévoit pas d'augmenter sa capacité actuelle de regazéification.

Carte 2. Gazoducs vers l'Europe et terminaux de GNL (existants et prévus)



Sources: Eurostat and OME

Le développement de la construction d'usines de regazéification – et, par voie de conséquence, l'augmentation de la fourniture de GNL – a pour double conséquence, d'une part, de réduire la dépendance vis-à-vis des approvisionnements en provenance d'Algérie et, d'autre part, de favoriser l'intégration des infrastructures gazières des pays de l'EUR4 à celles des pays d'Afrique du Nord. En effet, avec l'entrée en service prochaine des gazoducs Medgaz et Galsi et la mise en service des nouvelles usines, on peut s'attendre à un accroissement de la part du gaz en provenance d'Afrique du Nord, les entreprises des pays de l'EUR4 ayant déjà signé des contrats de fourniture avec la compagnie algérienne Sonatrach (voir tableau 4). Par ailleurs, même si la

construction de grands méthaniers permet de réduire le coût du transport, la proximité géographique avec l'Afrique du Nord fait que le gaz provenant de cette région est le moins cher de tous.

Ainsi, actuellement, la construction d'usines de regazéification et de connexions internes accroît potentiellement la connectivité²⁴ et la diversification des sources d'approvisionnement en gaz. Mais, outre le faible coût de l'approvisionnement en provenance d'Afrique du Nord, l'existence de deux gazoducs comme le Duran Farell et le Medgaz et les contrats passés avec les entreprises de commercialisation laissent penser que la majeure partie du gaz qui sera importé dans les pays de l'EUR4 proviendra des gisements de cette région.

Cette situation a trois corollaires :

- l'interdépendance accrue entre les territoires des pays exportateurs et ceux des pays importateurs de la Méditerranée occidentale. ;
- cette interdépendance existe certes, mais elle est inégale puisqu'elle présente un biais négatif vers les exportations. En effet, les gisements algériens sont inévitablement « connectés » à deux des pays de l'EUR4, l'Espagne et l'Italie, qui ont diversifié leurs sources d'approvisionnement et se sont ainsi donné les moyens de développer la connectivité de leur réseau ;
- suivant la façon dont évoluera le marché énergétique européen, et si les infrastructures requises sont créées, l'Espagne et l'Italie réunissent certaines conditions pour devenir les *pays de transit* du gaz d'Afrique du Nord vers l'Europe²⁵. Tout dépendra de l'évolution des infrastructures internes, y compris les

24 Voir Escribano (2006).

25 Comme l'affirme González-Adalid (2006), d'après les estimations actuelles pour l'Europe (voir carte 1) « par rapport au centre de gravité de la consommation de l'UE, les approvisionnements provenant d'Algérie se situent à une distance égale ou inférieure à celle des approvisionnements en provenance de Russie. Étant donné que la quantité de gaz acheminée de Russie par gazoduc est bien supérieure à celle provenant d'Algérie, il pourrait être très intéressant pour l'Europe de disposer de gaz algérien transporté par gazoduc jusqu'à Zeebrugge. » De ce point de vue, « si Zeebrugge apparaît comme un point intéressant pour l'arrivée d'importantes quantités de gaz algérien par gazoduc (environ 20 milliards de m³ par an), le tracé le mieux approprié pour minimiser les coûts de transport est celui qui relie Hassi R'Mela à Zeebrugge en passant par Almeria et la frontière franco-espagnole, à proximité de La Junquera. » De plus, s'agissant du GNL, et dans l'hypothèse d'un marché du GNL « globalisé », l'Espagne et l'Italie pourraient devenir les principaux acteurs d'un futur hub gazier en Méditerranée, ces deux pays réunissant un nombre de terminaux (existants et prévus) qui pourrait faire de cette zone la région de l'Union européenne la mieux dotée en usines de regazéification et, par conséquent, le principal acteur européen du marché du GNL.

installations portuaires et de stockage ; des interconnexions européennes ; des investissements des pays de la rive sud dans des usines de liquéfaction ; enfin des projets d'interconnexion électrique²⁶.

En résumé, la politique de diversification-flexibilité qui a été suivie ces dernières années en matière de gaz a posé les bases en vue de la création d'un secteur gazier intégré Euromed, dans lequel l'Espagne et l'Italie pourraient, si les conditions requises étaient réunies, devenir des *pays de transit* – et peut-être aussi de commercialisation²⁷. Dans cette hypothèse, le Portugal serait intégré au territoire ibérique. Quant à la France, elle continuera à s'approvisionner en gaz à partir de la Méditerranée, de l'Europe orientale et, tant que les gisements le permettront, de l'Europe du Nord. Ainsi le modèle PED ne suffit pas à décrire la situation des échanges de pétrole et de gaz en Méditerranée occidentale.

Quelles sont les relations entre entreprises dans la zone Euromed ?

Dès lors que l'analyse des relations énergétiques porte non seulement sur les relations entre les pays producteurs et pays consommateurs, mais aussi sur les relations avec et entre les entreprises qui exercent leur activité sur ces territoires (troisième modèle), les données précédentes méritent d'être largement nuancées.

Alliances au niveau de la propriété du produit exporté

Compte tenu de la différence entre l'analyse fondée sur les pays producteurs et celle centrée sur les entreprises qui opèrent dans ces pays, le concept de pays producteur-exportateur doit être reformulé, en ce qui concerne la Méditerranée occidentale (voir tableau 3).

Suite à l'arrivée progressive d'investissements étrangers et à la libéralisation du secteur des hydrocarbures algériens, près de la moitié du pétrole produit en Algérie depuis une dizaine d'années est extrait « en association », autrement dit par des entreprises non algériennes, non nationales et étrangères. Dans le cas du gaz, cette proportion est inférieure mais tend à augmenter. Ce n'est donc pas l'Algérie qui approvisionne la zone EUR4 en énergie primaire, mais la

26 Voir Keramane et Benavides (2006).

27 À cet égard, il pourrait être intéressant d'étudier certaines des similitudes ou différences avec le cas de la Turquie qui, comme nous l'avons dit, présente toutes les caractéristiques requises pour devenir un pays de transit dans le contexte géo-énergétique paneuropéen.

compagnie Sonatrach et un conglomérat d'entreprises, dont certaines ont leur siège dans les pays de l'EUR4²⁸.

Tableau 3. Exportations algériennes d'hydrocarbures de compagnies autres que Sonatrach

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pétrole brut (millions de tonnes)												
– Sonatrach	35	34	33	33	32	32	30	29	29	29	29	29
– Association	0.718	4	4	6	8	9	10	17	26	30	34	34
– Sonatrach (%)	97,99	89,47	89,19	84,62	80,00	78,05	75,00	63,04	52,73	49,15	46,03	46,03
GPL (millions de tonnes)												
– Sonatrach	5	5	5	6	6	7	8	8	7	7	7	6
– Association		0,1	0,46	0,48	0,89	1	1	1	1	2	2	2
– Sonatrach (%)	100,00	98,04	91,58	92,59	87,08	87,50	88,89	88,89	87,50	77,78	77,78	75,00
Gaz naturel (milliards de m ³)												
– Sonatrach	114	118	120	121	120	128	129	128	125	124	124	122
– Association	1	5	5	5	9	12	12	12	13	20	28	28
– Sonatrach (%)	99,13	95,93	96,00	96,03	93,02	91,43	91,49	91,43	90,58	86,11	81,58	81,33

Source : Sonatrach, Rapport annuel 2006, Alger.

Ainsi, bien que le gaz et le pétrole brut constituent ce que l'on appelle en économie un *facteur spécifique non délocalisable*, l'internationalisation progressive des gisements dans les territoires riches en hydrocarbures entraîne la disparition de la composante « nationale » des exportations, puisqu'elle s'accompagne d'une diminution, également progressive, du poids des « compagnies nationales ».

Par ailleurs, dans le domaine de l'extraction du pétrole comme du gaz, il existe des alliances et des accords d'association entre entreprises des pays producteurs et entreprises des pays consommateurs. On peut donc s'attendre à ce que les stratégies des entreprises obéissent de plus en plus à des critères de rentabilité, plutôt qu'à la logique – la légitimation – d'une politique nationale.

Alliances dans le secteur du transport du gaz

Le gaz commercialisé sur le territoire de l'EUR4 est acheminé d'Algérie *via* des installations conjointes²⁹ et sa commercialisation est assurée en majeure partie par des entreprises françaises, italiennes,

28 Voir tableau 5.

29 Par exemple, la société Medgaz est détenue par Sonatrach (36 %), Cepsa et Iberdrola (20 % chacune), Endesa et Gaz de France (12 % chacune) ; la société Galsi est détenue par Sonatrach (36 %), Edison gas (18 %), Enel (13,5 %), EOS Energia (9 %), Progemisa et SFIRS (Italie) (5 % chacune).

espagnoles et portugaises (voir tableau 4). Ce n'est qu'en 2006 qu'ont été établis des accords permettant à Sonatrach de participer de façon très minoritaire à cette commercialisation. En vertu de ces accords, 3 % du gaz algérien peut être commercialisé en Europe par la compagnie nationale algérienne et le reste par les entreprises qui non seulement détiennent une participation dans les gazoducs et les entreprises de *trading*, mais sont également les propriétaires des usines de gazéification et de génération électrique.

Tableau 4. Contrats de quantités (10^9 m³/an) par compagnie (acheminement par gazoduc et navire-citerne)

	Enrico Mattei	Duran Farrell	GNL	Medgaz	Galsi	Total par nationalité	Part par pays
Compagnies françaises – GDF ^a			10,2	0,96		11,16	13,64 %
Compagnies italiennes – Eni/gp (Italie) – Enel Trade Spa (Italie) ^b – Mogest – Edison – World Energy – Bidas – Enel – Hera – Ascopia AVE	19,5 6 0,5 2 0,45 0,25 1		1,8		2 0,5 2 1 0,5	37,5	45,82 %
Compagnies espagnoles – Gas Natural ^c – Endesa – Cepsa – Iberdrola		9	1 1,03 1,5	1,6 1,6		15,73	19,22 %
Compagnies portugaises – Tragas		2,5				2,5	3,05 %
Sonatrach – Sonatrach Gas Comercializadora – Sonatrach Gas Italia	2			2	2	4	4,89 %
Autres – Distrigaz (Roumanie) – Botas (Turquie) – Depa (Grèce) – Geoplin (Slovénie) – Etap (Tunisie) – Statoil (Norvège)	0,35 0,4		4,5 4 0,7 1			10,95	13,38 %

a. Quatre contrats ; b. Deux contrats ; c. Deux contrats.

Sources : Sonatrach, *Commercialisation Gaz 2007* et *Rapport annuel 2006*, Alger.

Ces données conduisent à un triple constat :

- Les principaux demandeurs de gaz algérien ont créé des alliances et des entreprises conjointes avec l'offrant Sonatrach. Il est donc difficile à ce stade de parler d'intérêts antagoniques, car la construction conjointe de gazoducs et la création d'entreprises de *trading* révèlent que, sur ce segment, il existe une intégration microéconomique qui, bien que timide, unit l'« *amont* Sonatrach » à la commercialisation du gaz sur les territoires des pays de l'EUR4.
- Pour l'instant, cette intégration est moins sensible sur le segment de la commercialisation. Par conséquent, la capacité d'influence de Sonatrach, en tant qu'entreprise, sur le marché gazier est quasiment nulle.
- Ces alliances témoignent de la complémentarité entre les activités des compagnies nationales d'hydrocarbures et celles des entreprises énergétiques des pays de l'EUR4. Cette complémentarité est aujourd'hui évidente sur le segment intermédiaire du transport, mais elle est moins visible à d'autres étapes de la chaîne énergétique.

Vers un secteur énergétique intégré ?

Dans la région opèrent six grandes entreprises d'hydrocarbures : Total, Sonatrach, Eni, NOC (National Oil Corporation, Libye), Repsol YPF, EGPC (Egyptian General Petroleum Corporation). Toutes les six figurent parmi les 50 premières entreprises du monde selon le classement de l'Energy Intelligence Group. Ce nombre s'élève à huit si l'on considère le top 100 du classement³⁰.

Du côté des compagnies des *pays producteurs*, nous nous trouvons face à trois compagnies étatiques : l'algérienne Sonatrach, 12^e au classement mondial, la libyenne NOC, 22^e, et l'égyptienne EGPC, 24^e. L'Algérie et la Libye sont encore mieux classées si l'on considère les indicateurs qui reflètent le poids de leurs entreprises dans l'amont. D'après ces indicateurs, Sonatrach est le premier producteur de gaz d'Afrique du Nord, soit le sixième mondial, tandis que la libyenne NOC est le premier producteur de pétrole de la région, soit le 20^e mondial. On estime par ailleurs que ces deux

30 Précisons que, si ce même tableau devait présenter les données relatives aux 100 premières entreprises, il comprendrait deux entreprises de plus : Gaz de France et CEPSA.

compagnies contrôlent une fraction notable des réserves mondiales de pétrole et de gaz, la libyenne NOC occupant le septième rang mondial pour le pétrole et Sonatrach, le sixième pour le gaz. Le poids de la compagnie égyptienne EGPC est plus faible, mais s'est toutefois accru ces dernières années sur la scène énergétique nord-africaine.

Néanmoins si, au lieu de penser dans les termes stricts du PED, nous étudions d'autres composantes des relations énergétiques dans l'espace Euromed, il faut ajouter quatre observations supplémentaires :

- Tout d'abord, la France, l'Italie et l'Espagne ne sont pas des pays producteurs mais comptent des entreprises énergétiques importantes à l'échelle mondiale. Ainsi, la française Total fait partie du club des cinq « grandes grandes » entreprises privées (ExxonMobil, BPAmocoArco, Royal Dutch Shell, ChevronTexaco et Total) et occupe une meilleure place que Sonatrach dans le classement. Eni et Repsol YPF, qui ne sont pas encore entrées dans ce club select, sont respectivement les 19^e et 25^e entreprises énergétiques du monde. Dans un secteur par définition monopolistique, ces trois entreprises ont donc une capacité d'influence sur la scène énergétique sur le plan non seulement régional mais également mondial.
- Ensuite, si l'on analyse non pas les chiffres globaux mais les niveaux d'intégration de ces entreprises, on peut observer que Sonatrach tout comme la libyenne NOC sont des entreprises extrêmement « déséquilibrées », en ce sens qu'elles sont des géants dans les activités *amont*, mais modestes dans les autres activités, en particulier dans l'aval. Ce déséquilibre n'est pas aussi prononcé dans le cas des entreprises des territoires de l'EUR4. Ainsi, bien que l'activité de Total et Eni soit plus tournée vers l'aval, leur production de pétrole est comparable à celle des grandes compagnies pétrolières nationales (CPN) d'Afrique du Nord, leur production de gaz étant certes inférieure à celle de Sonatrach, mais supérieure à celle de la libyenne NOC.
- Par ailleurs, non seulement les CPN sont des entreprises peu diversifiées en termes d'activités mais elles présentent une forte concentration régionale³¹, et

31 Il est vrai que, ces dernières années, ces compagnies ont fait un effort de diversification géographique de leur activité, en particulier Sonatrach. En juin 2006, par exemple la compagnie algérienne a signé un accord de vente de GNL à l'Inde et

ce, tant en ce qui concerne leur activité d'extraction que leur part de marché. À l'inverse, les trois compagnies des territoires de l'EUR4 sont des entreprises très diversifiées géographiquement. Si Repsol YPF est essentiellement tourné vers l'Amérique latine, Total est présent dans le monde entier. De plus, Total et Eni figurent parmi les cinq premières entreprises intervenant dans l'amont et l'aval de la zone Euromed.

- Enfin, Total et Eni sont respectivement en première et en cinquième position sur le marché européen, Total étant la première entreprise européenne pour ce qui est de la capacité de distillation – bien qu'à une certaine distance, Repsol YPF soit également bien placé. Ainsi situées, ces entreprises disposent d'un considérable pouvoir de marché et, par conséquent, d'une tout aussi importante capacité d'influence et de négociation.

Cette description conduit donc aux trois conclusions suivantes :

- Dans cet espace limité que constitue l'Euromed se concentrent certaines des premières entreprises énergétiques du monde. Cette situation a un corollaire positif – du point de vue extérieur, l'existence d'une base pour la création d'un pouvoir énergétique régional susceptible de négocier avec d'autres pouvoirs énergétiques à l'échelle mondiale – mais également un corollaire négatif – la difficulté, au niveau régional, de réguler ces grandes entreprises, véritables géants énergétiques.
- Bien que figurant parmi les premières entreprises du monde en raison de l'important volume de réserves prouvées qui se trouvent sur leur territoire, les CPN, telles que Sonatrach et la libyenne NOC, sont des « géants aux pieds d'argile » : il s'agit d'entreprises très présentes sur un des segments de l'industrie – extraction et exportation – mais qui ne sont ni intégrées ni diversifiées, en termes de production comme en termes géographiques. Dans le contexte énergétique actuel, marqué par un discours de plus en

a également déclaré avoir l'intention de tripler ses ventes de GLN aux États-Unis d'ici à 2015. Auparavant, le président de Sonatrach, Mohamed Meziane, avait déjà annoncé que la compagnie prévoyait d'augmenter ses exportations de gaz pour les faire passer de 4 à 12 milliards de m³. Cela dit, il ne s'agit pour l'instant que de déclarations d'intention, l'Algérie ne disposant ni des infrastructures ni des accords nécessaires pour réaliser ces projets.

plus porté vers le nationalisme énergétique alors que les faits nous montrent que les grandes entreprises privées transnationales du secteur conservent un pouvoir et un poids sur le marché mondial des hydrocarbures³², il est difficile d'imaginer que ces compagnies voient en Méditerranée leur rôle et leur pouvoir se renforcer³³.

- La présence simultanée de ces entreprises et leurs différentes compétences permettent d'envisager une complémentarité et une politique d'alliances microéconomiques entre ces entreprises et d'autres entreprises de moindre taille, qui sont fortement implantées dans la région. Ce qui implique potentiellement une plus grande intégration microéconomique du secteur énergétique de la zone Euromed et, par conséquent, la réalisation d'objectifs communs.

32 La mise en œuvre de politiques énergétiques suivant l'« approche marché et institutions », soit conformément à des recommandations de politique économique néoclassiques, a abouti à une concentration croissante de la propriété des entreprises (par exemple, les grandes entreprises productrices d'énergie américaines étaient au nombre de 43 avant 2000 et de 13 en 2006. *Source* : Energy Information Administration [EIA], *Genealogy of US Major Oil and Gas Producers*) et à une présence grandissante de ces quelques géants énergétiques sur d'autres segments de la production énergétique et dans d'autres pays du monde. Pour preuve, l'indice d'Herfindahl (indice de concentration allant de 1 à 0, le 1 indiquant que tous les investissements sont réalisés dans le même lieu et le 0, que ces mêmes investissements sont répartis dans le monde entier) relatif aux coûts d'acquisition des grandes entreprises productrices d'énergie américaines (accords de production partagée) avoisinait 0,2 en 2006, alors qu'il était proche de 1 en 1980. *Source* : EIA, *Financial Reporting Public data*. Table s5211. C'est la raison pour laquelle on parle de la nouvelle transnationalisation de la scène énergétique mondiale. Voir, à ce sujet, Mañé (2001, 2005).

33 Les prévisions indiquent que les investissements nécessaires pour accroître l'offre face à l'augmentation de la demande mondiale représentent l'équivalent du PIB du Brésil (Isbell 2007, p. 14). Par conséquent, et bien que la hausse des cours du pétrole ait permis aux compagnies nationales d'engranger de gros bénéfices ces dernières années, il est difficilement imaginable que dans des économies de rente pétrolière, comme l'Algérie et la Libye, cet accroissement des bénéfices suffise à couvrir simultanément les nouveaux besoins en investissement du secteur, les dépenses structurelles de « légitimation politique » et les dépenses croissantes de défense et de sécurité. Voir, sur ce point, Sánchez Andrés (2006).

Tableau 5. Grille des relations entre compagnies des pays de l'EUR4 et Sonatrach

	Amont	Transport	Aval	Génération électrique et marché à l'EUR4	
Compagnie: françaises	Total GDF	Total GDF	Total	CEPSA et Total GDF MED LNG and Gas (GDF)	Commercialisation de gaz Regazéification (Bretagne) Commercialisation de gaz
Compagnie: espagnoles	Repsol YPF CEPSA	Repsol YPF CEPSA Endesa Iberdrola Gas Natural	Repsol YPF	GEPESA - CEPSA Endesa Iberdrola Gas Natural Unión Fenosa Propanchem, Basf	Cogénération Projet Reganosa + Regazéification (Livorno) Cogénération (Bizkaia&Sagunto) Commercialisation de gaz Projet Reganosa Pétrochimie (Tarragona)
Compagnie: italiennes	Eni	Eni Edison Enel		TMPC (Sonatrach - Eni) Gov. Sardaigne	Commercialisation de gaz Commercialisation de gaz
Compagnies portugaises		Transgas		EDP	Commercialisation de gaz Cogénération + Commercialisation

CEPSA : Compania Espanola de Petroleo SA.
GEPESA : Generacion Electrica Peninsular, SA.
TMPC : Transmediteranean Pipeline Company Ltd.
EDP : Energias de Portugal.
Source : tableau élaboré par l'auteur.

Dans le tableau 5, la colonne « Amont » n'appelle que quelques commentaires supplémentaires par rapport à ce qui a déjà été dit : elle indique qu'il existe des accords d'association (joint-ventures, partage de production ou filiale algérienne) pour l'extraction du pétrole. Telle a été la forme « historique » de la collaboration entre entreprises des pays producteurs et des pays consommateurs. Compte tenu des données précédentes, l'existence de ces accords montre que les entreprises extractrices et exportatrices d'énergie primaire de l'espace Euromed sont aussi bien les « compagnies EUR4 » que les CPN.

La colonne « Transport » met en lumière les alliances microéconomiques précédemment évoquées. Ces alliances entre entreprises européennes et nord-africaines pourraient entraîner l'intégration des entreprises des « pays producteurs » aux besoins des entreprises demandeuses, à savoir l'industrie gazière et électrique des pays de l'EUR4.

Dans la colonne « Aval », la faible présence des entreprises des pays de l'EUR4 dans l'activité aval de la compagnie algérienne révèle que le marché de l'Afrique du Nord n'est pas une priorité dans les relations de complémentarité entre les entreprises des deux rives de la Méditerranée.

Enfin, la quatrième colonne présente les alliances que les entreprises des pays de l'EUR4 ont nouées avec Sonatrach dans le domaine de la commercialisation du gaz, de la regazéification et de la cogénération. Dans tous les cas, il s'agit de projets récents ou qui sont encore en cours d'élaboration/approbation car, tous, ils relèvent d'un nouveau type d'alliances qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été pris en considération dans les analyses de la politique énergétique de la zone Euromed. Compte tenu des alliances d'entreprises déjà établies, les projets de ce genre apparaissent comme un aboutissement logique, puisque les accords sur ce segment final permettraient de mener à son terme le processus d'alliances engagé dans l'amont, qui s'est poursuivi dans le transport, pour maintenant s'amorcer sur le marché des pays de l'EUR4. De plus, on peut aisément avancer que, dans un contexte de plus grande concentration du secteur, la création d'un conglomérat euro-méditerranéen d'entreprises énergétiques intégrées ne semble pas exclue. Les entreprises électriques espagnoles (ou ibériques) en feraient partie, à l'exception sans doute de Repsol YPF en raison de son orientation vers l'Amérique latine.

Toutefois cette analyse n'a pas abordé une dimension essentielle du sujet : les prix des hydrocarbures. En ce qui concerne le prix du pétrole, il existe un prix mondial et les producteurs du nord de l'Afrique ne jouent pas un rôle essentiel dans sa détermination. Moins évidente est la situation pour le gaz. Certes, de nombreux contrats à long terme indexent le prix du gaz sur celui du brut, mais des formules de lissage ou de pondération avec d'autres facteurs pourraient être recherchées. Néanmoins, dans ce domaine, les intérêts des gouvernements des pays producteurs et ceux des pays consommateurs (sensibles à la situation des consommateurs finaux) ne sont pas convergents.

Quelle politique de sécurité énergétique pour la Méditerranée occidentale ?

L'élaboration des politiques de sécurité énergétique pour la région doit prendre en considération de nombreux éléments :

- Au plan territorial, un espace gazier régional s'est créé, qui constitue une nouvelle pièce dans l'espace géo-énergétique paneuropéen. Cet espace est un microcosme énergétique dans lequel les flux énergétiques sont importants. À l'heure actuelle, ce sous-espace régional est relativement autonome et il semble se doter progressivement de certaines structures institutionnelles – structures de *gouvernance* –, telles que l'OME ou le Forum euro-méditerranéen de l'énergie.
- Il existe une forte interdépendance entre exportateurs (rive sud de la Méditerranée) et importateurs. Cette interdépendance souligne la dépendance des premiers, du fait de la forte concentration de leurs ventes – ou de leurs acheteurs – dans les pays de l'EUR4. À l'heure actuelle, nous nous trouvons donc face à un scénario énergétique plutôt *buyer-driven* que *producer-driven*. À l'appui de cette hypothèse, nous pouvons avancer :
- la concentration croissante des infrastructures de transport et de regazéification dans les territoires de la zone EUR4 – Espagne et Italie – qui crée de fait des monopsones pour le gaz entrant dans ces territoires. On ne sait pas encore très bien quel pourrait être le pouvoir de ces monopsones si les interconnexions nécessaires étaient réalisées avec les deux autres espaces (euro-asiatique et euro-nordique) et si les pays du sud de l'Europe se profilaient comme *pays de transit* ;
- l'existence d'accords d'association concernant les gisements d'Afrique du Nord qui affaiblissent le pouvoir des CPN productrices dans le jeu énergétique

méditerranéen – la propriété du produit extrait et exporté étant partagée entre les compagnies nationales d’Afrique du Nord et les entreprises ayant leur siège dans les pays de l’EUR4 – ;

- les alliances dans le secteur du transport du gaz, à destination principalement des pays de l’EUR4 : du fait de ces alliances, les CPN d’Afrique du Nord ont tendance à s’intégrer dans la logique d’entreprise des entreprises demandeuses. Pour l’heure, ces alliances ne se traduisent pas de façon notable par une commercialisation conjointe ;
- la concentration des grandes entreprises énergétiques sur le territoire Euromed : la complémentarité entre les activités (amont et aval) de ces entreprises est réelle, mais elle intervient entre des acteurs inégaux, du fait que les entreprises établies dans l’espace EUR4, notamment Total et Eni, sont mieux équilibrées, mieux intégrées et jouissent d’une plus grande capacité d’influence sur la scène européenne et mondiale.
- Enfin, les alliances actuelles montrent que l’on pourrait tendre vers la création d’un conglomérat énergétique intégré, composé des entreprises qui sont aujourd’hui présentes sur le territoire géo-gazier Euromed, même si, en l’état actuel des choses, cette possibilité n’apparaît pas clairement.

Le *corollaire* de ces conclusions est que le modèle PED n’est pas suffisant pour fonder ce type de politique. En effet, ce paradigme ne tient pas compte de l’interdépendance dans les relations énergétiques. De plus, l’analyse du « microcosme méditerranéen » montre que les relations énergétiques ne sont pas uniquement établies entre pays producteurs et pays consommateurs. Il existe une troisième catégorie d’acteurs, les entreprises³⁴, qui sont celles qui établissent le lien entre les gisements et les consommateurs finaux. Il existe également une catégorie de pays intermédiaire, celle du *transit* : ce sont les pays par lesquels transitent les oléoducs et gazoducs et, dans le cas du gaz, ceux qui regazéifient et réexportent le gaz liquéfié.

En termes de *sécurité énergétique*, cette situation nous met en présence d’un nouveau scénario en Méditerranée occidentale, les résultats de ces politiques posant plus d’interrogations qu’ils n’apportent de réponses. Comme l’a déjà signalé Escribano (2006),

34 Cette catégorie peut à son tour être divisée en trois autres (*amont*, *midstream* et *aval*).

« la sécurité énergétique peut ne pas avoir les mêmes implications pour les gouvernements, les entreprises énergétiques et les consommateurs finaux (ménages et entreprises). » Cette observation prend d'autant plus de force si l'on tient compte du fait que, dans bien des cas, les actionnaires des projets d'entreprise sont des fonds d'investissement étrangers ou transnationaux et donc parfaitement étrangers à toute logique de consommation nationale.

Pour permettre de mieux comprendre ces idées, le tableau 6 présente les quatre catégories d'acteurs précédemment mentionnés et introduit l'aspect financier des relations énergétiques.

Tableau 6. Acteurs et objectifs énergétiques

Acteurs	Objectif prioritaire	Objectif secondaire
Gouvernements : – pays producteurs – pays de transit – pays consommateurs	Revenu national Revenu national Coût de l'énergie Approvisionnement des – consommateurs – entreprises	Production d'énergie Transport
Entreprises	Profit	Production d'énergie

Source : tableau élaboré par l'auteur.

Les quatre types d'acteurs présents dans l'espace géo-énergétique de la Méditerranée occidentale sont les gouvernements des pays producteurs, des pays de transit et des pays consommateurs ainsi que les entreprises du secteur pétrolier. Ces quatre types d'acteurs peuvent avoir jusqu'à neuf objectifs : six objectifs prioritaires et trois objectifs intermédiaires.

Cette classification des acteurs et de leurs objectifs – ainsi que les spécificités d'une chaîne énergétique fondée sur les hydrocarbures – permet d'expliquer le scénario actuel concernant la sécurité énergétique en Méditerranée, scénario qui, nous le rappelons, est marqué par le poids des grands conglomérats énergétiques mixtes euro-méditerranéens orientés *buyer side*. Ce scénario semble plus précisément le suivant :

Gouvernements des pays producteurs

Dans les pays producteurs, deux types d'actions sont envisageables de façon réaliste³⁵. La première met davantage l'accent sur la production d'énergie (objectif intermédiaire). Elle vise à maintenir la part de cette production dans le revenu national en investissant et en intervenant sur d'autres segments de la chaîne énergétique dans les pays consommateurs. Sonatrach offre un bon exemple de cette

35 Nous excluons la possibilité d'une OPEP du gaz.

stratégie. Ainsi, le ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, a affirmé que, dans les derniers appels d'offres lancés, les concessions seront accordées en échange d'accords sur les activités aval.

La deuxième action privilégie l'objectif financier et vise à valoriser au maximum les ventes d'énergie primaire afin de créer des fonds d'investissement institutionnels. Cet aspect financier du pétrole a été accentué par les politiques que les organisations économiques internationales ont proposées pour lutter contre le *resource curse* (ou malédiction des ressources)³⁶. Ces politiques recommandent en effet de créer des fonds d'investissement et de stabilisation, dont le principal objectif est de convertir un actif physique comme le pétrole en actif financier³⁷, afin que les pays exportateurs placent ces actifs sur les marchés internationaux des capitaux. Les États des pays producteurs pourraient donc être amenés à voir dans ses fonds – plus que dans le pétrole, actif physique – un nouvel instrument de leur politique internationale³⁸. Une nouvelle récente laisse entrevoir de nouvelles alliances financières : « L'Iran est en pourparlers avec la compagnie énergétique nationale algérienne Sonatrach en vue de l'utilisation d'un fonds d'investissement qui, établi en dehors de la république iranienne, serait destiné à soutenir le développement de la phase 12 du champ gazier de South Pars³⁹. »

La première de ces deux options, quoique présentée par de nombreux médias comme celle du nationalisme énergétique, tend à réduire le degré d'intervention de l'État producteur dans la production de biens énergétiques, pour renforcer le rôle des alliances d'entreprises et favoriser la création de conglomerats transnationaux énergétiques au niveau microéconomique. La seconde, en revanche, et si nous prenons pour référence le Kuwait Investment Office, tend à renforcer le rôle de l'État et des CPN dans le domaine de l'extraction et de l'exportation, et accroît le poids des États des pays riches en hydrocarbures dans la politique et l'économie internationales.

36 Cette expression a été employée pour la première fois par Auty (1993) pour définir la tendance que semblent montrer bien des pays riches en hydrocarbures. Cette malédiction vient du fait que des pays a priori plus « riches » que les autres enregistrent de moins bons résultats, en termes de progrès économique et de réduction de la pauvreté, que des pays qui ne jouissent pas de cet avantage. Pour un excellent compte rendu de différentes études de cas et interprétations théoriques de cette malédiction, voir Stevens (2003).

37 Pour une explication détaillée de la politique fiscale des pays producteurs de pétrole, voir Barnett et Ossowski (2003).

38 Panaspornprasit (2005) évoque le poids de la *dinar diplomacy* dans les relations Koweït/États-Unis et montre que le principal instrument de la politique extérieure koweïtienne est le Kuwait Investment Office (KIO), dont le destin est lié celui des économies occidentales en raison du creusement des déficits américains (extérieur et public).

39 *Middle East Economic Digest* (MEED), 15 juin 2007, v51 i24 p14(1).

Les gouvernements des pays consommateurs

S'agissant des gouvernements des pays consommateurs, le tableau 6 montre que les gouvernements de ces pays peuvent avoir trois objectifs en matière de sécurité énergétique : sécurité d'approvisionnement pour les demandeurs (entreprises), sécurité d'approvisionnement pour les consommateurs (population et entreprises non énergétiques) et financement de l'économie⁴⁰. De plus, si leur situation géographique le permet, ce qui est le cas de l'Espagne et de l'Italie, ils peuvent devenir des territoires de transit.

Dans le contexte euro-méditerranéen actuel, l'analyse menée ici indique clairement que les politiques appliquées tendent à favoriser la sécurité d'approvisionnement des entreprises. Pour le reste, les choses ne sont pas aussi évidentes. Toutefois, dans le cadre strict de l'analyse, signalons deux modèles opposés. En Espagne, les effets de la quasi-absence d'une politique énergétique euro-méditerranéenne, d'une part, et une politique nationale imprécise, d'autre part, ont laissé une plus grande place aux demandeurs présents sur le segment du transport, de la commercialisation et de la cogénération électrique. En France, en revanche, grâce à une politique énergétique d'un caractère nettement national, un meilleur équilibre a été trouvé entre demandeurs et consommateurs.

Entreprises

Enfin, s'agissant des entreprises, et bien que leur but soit de faire des bénéfices, il convient de distinguer deux types de stratégies : l'une cherche avant tout l'immédiateté des bénéfices ; l'autre cherche à obtenir ces bénéfices par la production réelle d'énergie à long terme. Aujourd'hui, c'est la première de ces deux options qui prévaut, les structures de financement des grandes entreprises transnationales ayant notamment pour actionnaires des groupes bancaires et financiers ou s'appuyant sur les grands fonds d'investissement présents sur les marchés internationaux de capitaux. Dans les deux cas, le résultat attendu des entreprises énergétiques est une rentabilité élevée et immédiate. Ce résultat n'est pas toujours en harmonie avec l'objectif de production d'énergie. En effet, l'objectif de rentabilité immédiate peut nuire à la réalisation des investissements coûteux que requiert la production d'énergie – en infrastructures, recherche et développement (R&D) et technologie – comme il n'est compatible pas non plus avec le maintien d'alliances d'entreprises à

40 Pour illustrer cette affirmation, il suffit de dire qu'aux États-Unis les pétrodollars « rendent soutenable l'important déficit extérieur [...], puisque [...] les dollars extérieurs servent à acheter de la dette américaine [...] et [...] permettent, malgré des taux d'épargne intérieure très faibles, de maintenir des niveaux très élevés de consommation et d'investissement » (Lonney 2004, p. 27).

long terme, qui implique des contrats flexibles et susceptibles de s'adapter à un changement de l'environnement ⁴¹.

En revanche, lorsque les entreprises définissent des stratégies à long terme, il leur est plus facile d'assurer des flux d'approvisionnement énergétique réguliers, du moins quand les relations interétatiques le permettent.

Dans le contexte énergétique euro-méditerranéen actuel, les politiques qui visent à assurer une plus grande sécurité énergétique aux consommateurs – et dans l'optique d'un pays consommateur – doivent donc poursuivre les objectifs suivants :

- pour les pays producteurs, favoriser les alliances dans les activités aval localisées dans les pays de l'EUR4 entre les CPN et les entreprises énergétiques qui ont leur siège en Europe ;
- pour les pays consommateurs, établir une régulation de l'énergie qui fasse clairement la distinction entre les demandeurs nationaux/européens d'énergie primaire et les consommateurs de biens énergétiques ;
- pour les entreprises du secteur énergétique, chercher d'autres sources de financement, nationales et européennes ;
- articuler ces politiques avec le conglomerat d'intérêts énergétiques existant, à savoir la *structure de gouvernance* qui s'est créée autour de l'OME et du Forum euro-méditerranéen de l'énergie.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire :

- si les politiques de sécurité énergétique tendent à renforcer l'activité d'extraction des CPN,
- si elles partent du principe que favoriser les entreprises privées ayant leur siège dans le pays revient à favoriser les consommateurs nationaux et
- si les entreprises sont soumises à des impératifs de rentabilité croissante et rapide,

alors, c'est l'aspect financier des hydrocarbures qui est privilégié. Ces politiques peuvent être considérées comme positives pour financer

41 En témoignage, par exemple, le conflit qui a opposé récemment les entreprises espagnoles Repsol YPF et Gas Natural à Sonatrach dans l'affaire Gassi Touil. Plusieurs experts s'accordent à dire que le problème dans cette affaire a été le manque de flexibilité dans la renégociation des conditions du contrat en vigueur.

l'économie, mais c'est au préjudice de l'objectif de sécurité d'approvisionnement énergétique des consommateurs.

Enfin, un des aspects fondamentaux de ce débat concerne le choix des pays européens entre politiques énergétiques nationales et politiques énergétiques européennes. C'est dans ce contexte que devront être analysés les objectifs des pays de transit et le rôle des infrastructures de transport et d'interconnexion.

Le projet actuel d'Union pour la Méditerranée répond-il à l'un de ces objectifs ?

Dans un premier temps, la proposition d'Union méditerranéenne, telle qu'elle a été présentée dans ses grandes lignes à Tanger en octobre 2007, apparaît comme une initiative soucieuse de concilier deux idées anciennes : d'une part, l'idée qu'une coopération politique et économique étroite peut naître de l'intégration, au niveau mésoéconomique, de projets concrets (cas de la Communauté européenne du charbon et de l'acier [CECA] en Europe) – d'où l'utilisation du terme *Eurafrique* dans le discours de Tanger – ; d'autre part, l'idée que l'intégration de l'Europe et de l'Afrique se fera à travers l'intégration des filières de production d'énergie – d'où les spéculations sur la possibilité que le projet énergétique constitue un des éléments clés de la proposition.

Le développement ultérieur du discours de Tanger renforce cette possibilité. En effet, dans le rapport d'information de l'Assemblée nationale française « Comment construire l'Union méditerranéenne ?⁴² », transparaît l'idée que le secteur énergétique peut être un des *projets mobilisateurs de rapprochement*, outre qu'il figure parmi les projets concrets d'*intérêt commun* dits « label Med », sur lesquels, semble-t-il, s'appuie le projet politique d'Union méditerranéenne. Toutefois, cette proposition ne doit pas être considérée comme une politique de sécurité énergétique, mais comme un instrument de sécurité globale.

Toutefois, le projet du président de la République française a été largement amendé à la suite des réactions des autres pays de l'Union européenne. Rebaptisé « Union pour la Méditerranée », il n'entre plus en concurrence avec l'UE et vise surtout à faciliter le développement des pays de la rive sud en associant plus étroitement ce développement à celui des pays européens⁴³.

42 Rapport 449 du 5 décembre 2007.

43 Notre propos n'est pas ici de débattre de cette question. Ce projet a suscité de vives réactions dans les autres pays européens, qui le voyaient comme une initiative nationale française, et parmi les partisans du processus de Barcelone, qui, eux, estimaient qu'il rompait avec la logique du multilatéralisme puisqu'il se rapproche du bilatéralisme qui sous-tend la politique européenne de voisinage (PEV).

Les projets « label Med » sont des projets d'intérêt commun, volontaires, en codécision et ouverts à la société civile. S'inscrivant dans une démarche à géométrie variable (adhésion volontaire des États riverains) et de partenariat égalitaire, ils sont financés par le groupe des investisseurs financiers de la Méditerranée (GIFMED), réunissant les bailleurs de fonds institutionnels. De plus, ces projets font partie d'un projet politique, qui est celui de l'Union pour la Méditerranée

Bien des alliances d'entreprises énergétiques décrites au deuxième paragraphe du présent texte, répondent à une bonne partie des caractéristiques « label Med ». Dans bien des cas, en effet, les accords passés entre Sonatrach et les entreprises énergétiques des pays de l'EUR4 portent sur des projets à la fois d'intérêt commun, volontaires et ouverts à la société civile, dans la mesure où l'on considère que les entreprises en font partie. En ce qui concerne le partenariat égalitaire, sa définition ne nous semble pas claire. Toutefois, le fait qu'il existe des forums comme l'OME et le Forum euro-méditerranéen de l'énergie montre que ce type de partenariat est déjà une réalité dans certains contextes. Reste à savoir si ce partenariat est équitable.

De même, ces projets énergétiques sont financés par un bailleur de fonds institutionnel jouant un rôle de catalyseur de l'investissement privé, à savoir la Banque européenne d'investissement (BEI). Enfin, s'il y a bien une chose qui caractérise les alliances d'entreprises énergétiques actuellement en place, c'est leur *géométrie variable*, l'absence d'une politique énergétique européenne clairement définie ayant favorisé le bilatéralisme dans les relations énergétiques.

De ce point de vue, la proposition du président Sarkozy n'apporte rien de bien nouveau et n'ajoute pas grand-chose au débat sur la sécurité énergétique dans l'espace Euromed, puisqu'elle n'aborde clairement aucun des quatre objectifs mentionnés ci-avant.

Cependant, deux points méritent d'être développés, bien qu'en l'état actuel de la proposition d'Union pour la Méditerranée, il ne s'agisse que de spéculations :

- Premièrement, derrière l'idée du « label Med », peut se trouver une volonté de renforcer le rôle des États nationaux – des acteurs politiques –, en tant qu'impulseurs ou régulateurs de ces projets. Dans ce cas, les politiques énergétiques nationales seraient renforcées et la politique énergétique européenne à peine naissante serait donc abandonnée. Par ailleurs, il pourrait se produire – surtout si l'on pense à la France, qui a eu l'initiative de cette proposition – un changement affectant la base des relations énergétiques dans l'espace Euromed. Le partenariat égalitaire peut en effet être compris comme un échange d'hydrocarbures, de l'Afrique du Nord vers

l'Europe, contre d'autres sources d'énergie en Afrique du Nord (nucléaire et éolienne). De fait, après avoir présenté son projet d'Union méditerranéenne, le président Sarkozy s'est rendu en Algérie, où il a signé des accords dans ce sens⁴⁴.

▪ Deuxièmement, il semble que l'idée sous-jacente aux projets « label Med » est la création de filières énergétiques constituées d'acteurs euro-méditerranéens⁴⁵. À l'heure actuelle, cette idée heurte celle de *séparation effective des activités de fourniture et de production, d'une part, et de la gestion des réseaux, d'autre part*, contenue dans la proposition de la Commission de *modification du règlement (CE) n° 1775/2005 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel* (COM(2007) 532 final).

Au vu de ces deux derniers éléments, la seule nouveauté importante apportée par cette proposition semble être qu'elle privilégie la composante nationale des politiques énergétiques, au détriment de la composante européenne. Dans la pratique, le fait que la France (par rapport à l'Espagne et l'Italie) et ses acteurs énergétiques ne sont pas favorisés par le paysage gazier actuel de l'espace Euromed peut expliquer le choix opéré dans ce sens par le président français.

Cette option présente trois avantages pour la France : elle lui redonne un rôle de premier plan dans les relations énergétiques de la région, et ce, en modifiant la nationalité des acteurs et la base des

44 Gaz de France (GDF), premier importateur européen de gaz naturel liquéfié (GNL), a conclu un accord avec la compagnie algérienne Sonatrach pour reconduire jusqu'en 2019 ses contrats d'approvisionnement, qui doivent arriver à échéance en 2013. Dans les conditions actuelles de marché, ces contrats représentent un montant total annuel de 2,5 milliards d'euros. Cet accord a été signé à l'occasion de la visite en Algérie du président français Nicolas Sarkozy, au cours de laquelle plusieurs autres accords en matière énergétique ont été conclus, dont un accord de coopération sur le nucléaire civil et un accord de partenariat avec le groupe français Total, qui investira 1 milliard d'euros dans une nouvelle usine pétrochimique. La reconduction des contrats actuels d'approvisionnement en GNL devrait permettre à GDF de se rapprocher de son objectif stratégique, qui est de devenir le numéro un du GNL en Europe, et mettre l'Algérie en bonne position pour devenir le premier fournisseur mondial de GNL.

45 C'est là un sujet qui demanderait une autre étude. Toutefois, l'histoire des grandes compagnies énergétiques montre que c'est grâce à des politiques énergétiques qui ont favorisé l'intégration verticale du secteur énergétique que les entreprises énergétiques ont pu survivre. Pour preuve, l'histoire de la Standard Oil face à la politique pétrolière russe qui a lésé les frères Nobel dans le Bakou du début du xxe siècle. Le cas de British Petroleum, qui elle aussi a survécu grâce à l'intégration, est également parlant à cet égard. Nous ne voulons pas dire, à travers ces exemples, que ces politiques sont bonnes pour les consommateurs – la Commission s'en inquiète –, mais qu'elles le sont pour gagner en capacité d'influence sur la scène énergétique mondiale – d'où la décision du président français.

relations énergétiques ; elle facilite une nouvelle articulation politique et économique entre l'Afrique du Nord et la France, enfin elle favorise une plus grande intégration verticale des géants énergétiques français – en particulier Total – pour en faire le troisième pilier d'un éventuel conglomérat d'entreprises énergétiques mondiales, les deux autres étant constitués par les groupes anglo-saxons et russo-asiatiques.

Pour l'Europe, les choses ne sont pas aussi claires, puisqu'il s'agit vraiment de renforcer la composante nationale des politiques énergétiques et que pour les consommateurs européens, si la création de géants énergétiques intégrés est favorisée sans régulation appropriée.

En ce qui concerne les pays d'Afrique du Nord, le fait de lier leur avenir à un projet énergétique ne semble pas pouvoir changer le modèle politique et économique actuellement en place. Cependant, si la réalisation de ce projet entraîne une modification de la base énergétique de la région, soit un déplacement des hydrocarbures vers l'énergie nucléaire ou éolienne, ces pays perdront de leur capacité d'influence sur la scène énergétique Euromed – et les conséquences pour la sécurité de la région sont imprévisibles.

Bibliographie

Assemblée nationale (2007), « Comment construire l'Union méditerranéenne », Rapport n° 449, 5 décembre, Paris.

Auty, R. M. (1993), *Sustaining Development in Mineral Economies: The resource curse thesis*, Londres, Routledge.

Barnett, S. A. et R. Ossowski (2003), « Operational Aspects of Fiscal Policy in Oil- Producing Countries », in J. M. Davis, R. Ossowski et A. Fedelino, *Fiscal Policy Formulation and Implementation in Oil-Producing Countries*, Washington, Fonds monétaire international.

CIEP (2004), *Study on Energy Supply Security and Geopolitics*, Final Report prepared for DG TREN, TREN C1-06-2002, ETAP Programme, Clingendael International Energy Programme (CIEP), Netherlands Institute of International Relations « Clingendael », La Haye.

Escribano, G. (2006), *Seguridad energética: concepto, escenarios e implicaciones para España y la UE*, Real Instituto Elcano, DT n° 33/2006, Madrid.

González-Adalid, A. (2006), « El gas naturel en la cuenca Mediterránea: España como país de tránsito », 3e Forum euro-méditerranéen de l'énergie, Palma de Majorque, 30 novembre-2 décembre.

Henry, P. et B. Saint-Laurent (2007), « Les investissements étrangers vers la région MEDA ont encore accéléré en 2006 », *MED.2007 Annuaire de la Méditerranée*, Barcelone, Institut européen de la Méditerranée (IEMed)/Fundació CIDOB, p. 236-244.

Isbell, P. (2007), *El nuevo escenario energético y sus implicaciones geopolíticas*, « Documento de Trabajo », DT n° 21/2007, 30 mai, Madrid, Real Instituto Elcano.

Keramane, A. et P. Benavides (2006), « Conclusions du groupe de travail », 3e Forum euro-méditerranéen de l'énergie, Palma de Majorque, 30 novembre-2 décembre.

Looney, R. (2004), « Petroeuros: a threat to U.S. Interests in the Gulf? », *Middle East Policy*, vol. IX, n° 1, p. 26-37.

Mañé, A (2005), « European Energy Security: Towards the creation of the *geo-energy* space », Sixth Mediterranean Social and Political Research Meeting, Mediterranean Programme of the Robert

Schuman Centre for Advanced Studies at the European University Institute, Montecatini-Terme, 16-20 mars.

Mañé, A. (2001), « La industria petrolera: transnacionalización y concentración », *Papeles de Cuestiones Internacionales*, n° 73, hiver 2001, p. 171-179.

Mañé, A. et C. de la Cámara (2005), « Is Russia Drifting Toward a Oil-Rentier Economy? », *Eastern European Economics*, vol. 43, n° 5, p. 49-76.

OME (2007), « Natural Gas, Supply and Market Security Issues. Europe and its Suppliers », OME Discussion Paper, juin, Sophia Antipolis.

OME (2006), *News Letter*, n° 31, juin.

Panasornpraist, Ch. (2005), *US-Kuwait Relations 1961-1992*, Routledge.

Sánchez Andrés, A (2007a), « Luces y sombra de un cartel gasista », *Expansión*, 14 avril.

Sánchez Andrés, A (2007b), « Doha y los planes para crear un cartel gasista », *CincoDías.com*, 12 avril.

Sánchez Andrés, A. (2006), *Relaciones politico-economicas entre Rusia y los paises del Norte de Afric*, « Documento de Trabajo », n° 22/2006, 25 septembre, Madrid, Real Instituto Elcano.

Snijder, R. (2007), « The Future of Gas and the Role of LNG: Economic and Geopolitical Implications », 7th working meeting of the Elcano Royal Institute's energy group, Gijón, 15 octobre (« Working Paper » WP n° 14/2008, 11 mars 2008).

Stevens, P. (2003), « Resource Impact: Curse or Blessing? A Literature Survey », *The Journal of Energy Literature*, vol. IX, n° 1.

Union européenne (2007), Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1775/2005 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel, Commission européenne, Bruxelles, 19 septembre, COM(2007) 532 final.

Union européenne (2006), *Livre vert. Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable*, Commission européenne, Bruxelles, 8 mars, COM(2006) 105 final, http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy/doc/2006_03_08_gp_document_fr.pdf.

Union européenne (2000), *Livre vert. Vers une stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement énergétique*, http://ec.europa.eu/energy/green-paper-energy-supply/doc/green_paper_energy_supply_fr.pdf.

Union européenne (1995), *Livre blanc. Une politique de l'énergie pour l'Union européenne*, Commission européenne, Bruxelles, 13 décembre, COM(95) 682 final.